

Montréal, 21 octobre 2025

**Par dépôt électronique (SDE)**

**Maître Carolina Rinfret**

**Secrétaire**

**Régie de l'Énergie**

500, boul. René-Lévesque Ouest, 5<sup>e</sup> étage, Bureau

5.100 Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4287-2024 | Phase 2**

*Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025*

Notre dossier : 16001-03

---

Chère consœur,

Veuillez trouver ci-joint la demande de paiement de frais (DPF) d'Option consommateurs (OC) dans le dossier mentionné en rubrique.

OC soumet respectueusement que l'analyse et les représentations qu'elle a faites dans ce dossier seront utiles au délibéré de la Régie et que sa DPF est donc pleinement justifiée.

Il est à noter que l'analyste Roger Higgin ayant rendu ses services en Ontario, ce dernier est tenu de facturer les taxes applicables en Ontario (la HST). OC ne pouvant réclamer la moitié des taxes ontariennes auprès du fisc québécois, le plein montant des taxes ontariennes est réclamé.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

**GRAVEL BERNIER VAILLANCOURT**



**Éric McDevitt David**

[edavid@fbvavocats.com](mailto:edavid@fbvavocats.com)

EMD/tg

p.j. Demande de paiement de frais